

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 38-2026  
LUNDI 20 AVRIL 2026**

L'an deux mille vingt-six et vingt du mois d'avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de ST ETIENNE DE FONTBELLON, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Philippe ROUX, Maire

**Présents** : 18 – ROUX Philippe, CORTIAL Patrick, PERRIER Bernadette, LIOUTIER Pascale, ALLIX Jean-Marie, RECCHIA Dominique, Elisabeth MAZON, BARBAROUX Sylvie, BOIRON Yves, CHARRE Béatrice, COMPERE Philippe, FULACHIER Sylvian, GONTHIER Erwan, MARTIN Marie-France, MOURARET Sophie, NEGRE Grégory, OZIL Christine, ROURE Florian

**Absents ayant donné procuration** : 4 – Dominique CADET à Bernadette PERRIER, Philippe FARJON à Patrick CORTIAL, Aurore DUCHAMP à Pascale LIOUTIER, MATHON Sébastien à Philippe ROUX

**Absents n'ayant pas donné procuration** : 1 – Caroline MAZET

**Secrétaire de séance** : Erwan GONTHIER

**OBJET : Eveil musical écoles publique et privée - Année scolaire 2025-2026**

Monsieur le Maire rappelle que la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas (CCBA) assure le portage des Interventions Musicales en milieu Scolaire (IMS) depuis la rentrée 2023-2024. La commune doit conventionner avec la CCBA pour lui confier, ponctuellement, la délégation des IMS.

Les 2 écoles de la commune souhaitent bénéficier de ces interventions :

- Ecole Privée (2 classes maternelles (forfait spécifique), 4 classes élémentaires (forfait unique)) soit 730€\*4 et 365€\*2
- Ecole publique (7 classes (forfait unique)) soit 730€\*7

Treize classes sont donc concernées pour 15 séances pour l'année scolaire 2026-2027 pour un montant total à la charge de la commune de 8 760 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve le projet de convention présenté et la participation communale de 8 760 € ;
- Donne tout pouvoir au Maire pour la signature de la convention avec la CCBA et tous les documents relatifs à ce dossier pour l'année scolaire 2026-2027.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,

**Le Secrétaire de séance,  
Erwan GONTHIER**



**Le Maire,  
Philippe ROUX**

